Norbert Jacquet 19 décembre 2022





☐ TRANSPORTS

Air France : menace
de grève d'un syndicat
de pilotes

Le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) d'Air France vient de déposer un préavis de grève pour les 27 et 28 mai afin d'obtenir la « réintégration » d'un ancien pilote de la compagnie, Norbert Jacquet.

Web général

**Vidéos** 

**Images / Documents** 

# PROCES AF447 RIO-PARIS: MASCARADE

### THIBAULT DE MONTBRIAL, AVOCAT DE PARTIES CIVILES, A ETE « ACHETE » PAR AIRBUS

Madame Suzette Hilgert, de nationalité luxembourgeoise, comprend parfaitement le français mais s'exprime parfois avec quelques difficultés dans la langue de Molière. Madame Hilgert est partie civile dans l'enquête à Paris sur le drame du vol AF447 Rio-Paris survenu dans la nuit du 31 mai au 1er juin 2009.

Madame Hilgert est totalement écartée de l'enquête depuis l'automne 2012. Aucune information ne lui a été délivrée par son avocat, Maître Thibault de Montbrial, **ni par quiconque**.

**Jean-Michel Hayat** fut président du tribunal de grande instance (TGI) de Paris du 30 juillet 2014 jusqu'au 10 octobre 2019, puis premier président de la cour d'appel de Paris. Un échange de courriels avec ce haut magistrats, concernant l'avocat Thibault de Montbrial, figure en page 6 du présent PDF, avec des précisions en bas de la page 5. Les autres documents figurant jusqu'en page 15 du présent PDF montrent que l'avocat Thibault de Montbrial a été corrompu, acheté par l'avionneur Airbus, mis en examen.

Ce qui est exposé dans le présent PDF est à la portée de tous sans connaissances aéronautiques ni juridiques autres que celles qui suffisent pour lire un journal ou un périodique généraliste.

En page 14 figurent des informations sur une très étrange (!) condamnation à de la prison ferme dans une procédure **organisée avec la complicité de l'avocat Montbrial**.

En page 15 : les neuf semaines d'audience du procès, qui confirment le double jeu de l'avocat.

En page 16 : des précisions sur les moyens de corruption dans les enquêtes sur les catastrophes aériennes.

En pages 17 à 20 : quelques rappels de base parfaitement connus de l'avocat Thibault de Montbrial.

Après l'accident Madame Suzette Hilgert avait rapidement compris que l'enquête était biaisée, mensongère. Elle a donc pris contact avec un avocat, Maître Thibault de Montbrial, par un courriel du 16 septembre 2011 à 16 heures 28. Elle précise le contexte et livre quelques faits significatifs, indiquant clairement qu'elle sait qu'on cache la vérité dans un scénario visant à blanchir tout le monde après des années de procédures dévastatrices. Dans son courriel elle indique également à l'avocat l'adresse d'une page Web où on trouve tous les faits utiles et beaucoup plus en suivant les liens.

Dix-huit minutes plus tard (!), l'avocat répond à Madame Hilgert. Cet échange de courriels du 16 septembre 2011 figure en page suivante. Ce que demandait Madame Hilgert dès le premier contact est limpide et très ferme. Il en est de même de la réponse de l'avocat.

Quelle fut la suite ? Cet avocat est payé par Airbus par l'intermédiaire de Bernd Gans (association HIOP de victimes allemandes) et il manipule l'enquête pour tenter de blanchir l'avionneur et mettre tous les protagonistes hors de cause. Les documents figurant dans la suite du présent PDF, compréhensibles sans connaissances aéronautiques ni juridiques, sont sans appel sur la réalité de la corruption.

#### Echange de courriels Hilgert-Montbrial du 16 septembre 2011

#### Suzette Hilgert

De: tdm@montbrial-avocats.fr

Envoyé: vendredi 16 septembre 2011 16:46

À: Suzette Hilgert

Objet: Re: AF447 Rio-Paris - demande assistance

Catégories: documents importants

Chère Madame,

Je vous assisterai avec toute la force de ma conviction, le 5 octobre et ensuite, tant ce que je lis depuis 2 ans sur cette triste affaire révolte le citoyen que je suis.

Pouvez-vous m'appeler à 17h45 pour un premier contact?

Très sensible à votre confiance,

Je vous prie de me croire,

Thibault de MONTBRIAL

Avocat au Barreau de Paris

MONTBRIAL AVOCATS
6, place de la République Dominicaine
75017 PARIS
tél: 00 33 1 43 80 15 25

fax:00 33 1 43 80 15 25 www.montbrialavocats.fr

De: Suzette Hilgert <<u>suz.hilgert@gmail.com</u>> Date: Fri, 16 Sep 2011 16:28:54 +0200

A: Utilisateur de Microsoft Office <tdm@montbrial-avocats.fr>

Objet: AF447 Rio-Paris

#### Bonjour Maître,

Je suis partie civile dans l'instruction ouverte par la juge Sylvia Zimmermann à la suite de la catastrophe de l'Airbus AF447 Rio-Paris (TGI de Paris). Il apparaît qu'on nous ment grossièrement et que les manoeuvres de manipulation pour cacher la vérité vont bon train. Il suffit d'aller sur Internet pour constater les grossiers mensonges et les manoeuvres de manipulation.

En particulier, tout ce qui concerne l'ancien pilote d'Air France Norbert Jacquet est révélateur. Ce pilote dit la vérité, il en apporte des preuves simplissimes et il démontre aussi clairement les mécanismes des pressions exercées sur ceux qui contestent les vérités officielles. Il est d'ailleurs bien placé pour le savoir.

La juge Sylvia Zimmermann ne fait rien pour rechercher la vérité. C'est un euphémisme. Elle refuse des demandes pourtant évidentes. On trouve un résumé de sa méthode en quelques lignes sur le site de Norbert Jacquet : <a href="http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse">http://norbert-jacquet.jacno.com/af447-rio-paris-sylvia-zimmermann-juge-crapuleuse</a>

Je suis convoquée le 5 octobre à Paris, comme les autres parties civiles. Je souhaiterais être assistée d'un avocat qui ne se laissera pas marcher sur les pieds et qui aura le courage de dénoncer les mensonges et toutes les magouilles, tant auprès de la juge qu'auprès des médias, hors de France s'il le faut.

Je fais appel à vous. Dans l'éventualité où vous n'auriez pas la disponibilité, pouvez-vous m'indiquer un avocat qui serait susceptible d'agir comme je le souhaite ?

Merci

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

HILGERT Suzette 17 Haaptstrooss L-8561 Schwebach L'avocat Montbrial a ensuite demandé à Madame Hilgert de lui apporter d'autres clients ce que Madame Hilgert a fait avec Jean-Claude Thill, son beau-frère, et Winfried Schmidt. La mention en tête de la lettre du 19 janvier 2012 ci-dessous, « **Affaire : HILGERT et autres/ X** », confirme ce qu'il en est.



Thibault de MONTBRIAL Avocat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN Alexia LEVEILLE-NIZEROLLE Marie-Laure FRANCK Avocats à la Cour

6, place de la République Dominicaine 75017 PARIS TEL.: 33 (0) | 43 80 15 25 FAX: 33 (0) | 43 80 15 05 EMAIL:tdm@montbrial-avocats.fr www.montbrialavocats.fr palais B 864

Affaire : HILGERT et autres / X (Rio-Paris) Nos réf : 11/370 – TDM/MLF/MM

NP 0915408221 NI 2369/09/52

Objet : Demande de communication de copie de scellés

Madame le Juge,

Madame Sylvia ZIMMERMANN Juge d'Instruction près le TGI de PARIS Palais - Paris

Paris, le 19 janvier 2012



Il n'est pas inintéressant de relever que cette lettre a été mentionnée par les médias à la suite de dépêches d'agence. Par exemple, l'Express du 20 janvier 2012 :

#### REUTERS

L'avocat des familles des victimes du crash du Rio-Paris demande l'accès aux boîtes noires de l'appareil. L'enquête sur le drame datant de juin 2009 est toujours en cours.

Une enquête "plus transparente". C'est ce que demande Thibault de Montbrial, avocat de familles de victimes de <u>l'accident de</u> <u>l'A330 Rio-Paris</u>, qui a fait 228 morts en 2009. Il demande ainsi que les parties civiles puissent avoir accès aux boîtes noires de l'appareil.

"On ne peut pas se permettre de voir s'installer le soupçon s'il n'y a pas de transparence", a déclaré ce vendredi l'avocat confirmant une information RTL.

Dans <u>une lettre à la juge d'instruction</u>, Sylvia Zimmermann, datée du 19 janvier, Thibault de Montbrial demande notamment le versement au dossier de l'intégralité des données chiffrées concernant le vol et des conversations enregistrées dans le cockpit. Ces pièces sont actuellement sous scellés. Or, explique l'avocat à la juge, les éléments statistiques fournis par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA) sont "incomplets et inexploitables".

#### Le drame de l'A330 Rio-Paris

Rio-Paris: les familles demandent l'accès aux boîtes noires

Rio-Paris: un livre dévoile les dernières discussions des pilotes

Le film qui inquiète Air France

Rio-Paris: des familles de victimes saisissent la juge d'instruction

Un autre incident relance le débat sur le crash du Rio-Paris



#### Les blogs



**Nouvelle** Pourquoi Les Nouve

1 comr



Cuisine e Souvenez L'avocat Montbrial a ensuite accepté de devenir également l'avocat d'une association de familles de victimes allemandes, HIOP, malgré la ferme opposition écrite, motivée, de Madame Hilgert, qui ne souhaitait pas être associée à HIOP dont le président, Bernd Gans, a des liens économiques avec Airbus.

Montbrial n'en a pas moins continué a se présenter comme l'avocat de Madame Hilgert « et autres » ainsi que le confirme la mention « **Affaire : HILGERT & AUTRES /X** » figurant en tête d'une lettre envoyée deux ans plus tard à Madame Hilgert le 6 février 2014 :

Thibault de MONTBRIAL

Avotat à la Cour

en collaboration avec

Myriam TURJMAN Alexia MENGÈS Emélie SAMSON Avotats à La Cour

16 rue Cimarosa 75116 PARIS

TEL. 135 (0) 1 43 80 15 25 FAX: 133 (0) 1 43 80 15 05 EMAIL Edm®montbrial-avocats.fr www.montbrialavocats.fr polais 8 864

L-8561 – SCHWEBACH LUXEMBOURG

Madame Suzette HILGERT

Paris, le 6 Février 2014

17, Haaptstroos

Lettre Recommandée avec A.R

Affaire: HILGERT & AUTRES /X (Vol AF 447 Rio-Paris)

Nos réf: 11/370 - TDM/ES/FP

#### Chère Madame,

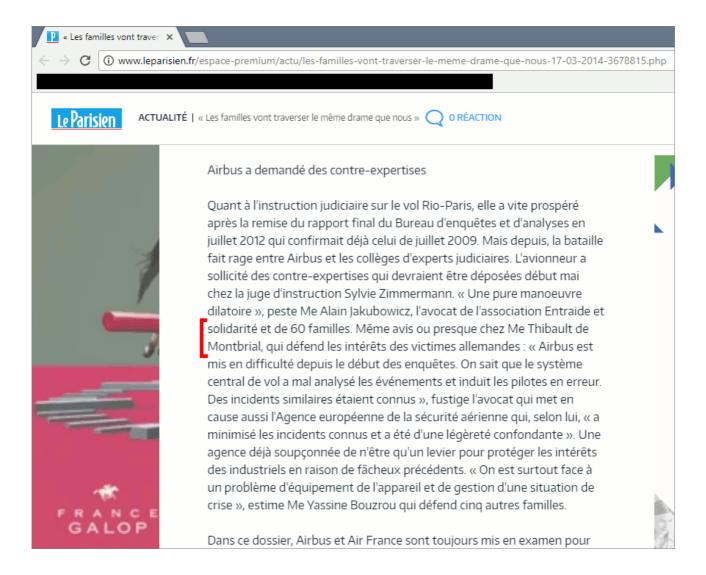
Je fais suite à votre courrier en date du 30 janvier 2014 qui reprend les termes de plusieurs courriels que vous m'avez envoyés récemment.

Vous trouverez d'ailleurs, ci-joint, une copie de notre échange de courriels en date du 6 Janvier 2014, ninsi qu'une autre de la note de provision sur honoraires que je vous ai adressée le 6 Septembre dernier avec sa lettre d'accompagnement.

#### Mais, peu après...

Peu après l'avocat Montbrial a envoyé une lettre à Madame Hilgert le 3 mars 2014 lui signifiant qu'il refusait de continuer à défendre ses intérêts. Il convient de préciser que la loi fait obligation à l'avocat, surtout dans une affaire pénale, de continuer à assurer la défense des intérêts de son client tant qu'il n'est pas remplacé. L'avocat précise d'ailleurs dans cette lettre du 3 mars 2014 : « ... tant qu'un de mes Confrères ne se sera pas fait connaître afin de me succéder, je continuerai naturellement à accueillir les documents qui vous seraient adressés à domicile élu à mon Cabinet, et à vous les transmettre aussitôt afin qu'il ne soit pas porté atteinte à vos droits par cette situation ». Mais il n'en a rien été. Madame Hilgert n'a jamais pu obtenir le moindre élément d'information sur le déroulement de la procédure malgré ses demandes répétées. Ce silence total se poursuit depuis l'automne 2012.

Deux semaines après cette lettre du 3 mars 2014, un article du Parisien du 17 mars 2014 confirme que Montbrial n'est plus l'avocat de « *HILGERT et autres* », mais des « *victimes allemandes* » :



#### Jean-Michel Hayat, président du tribunal de grande instance de Paris

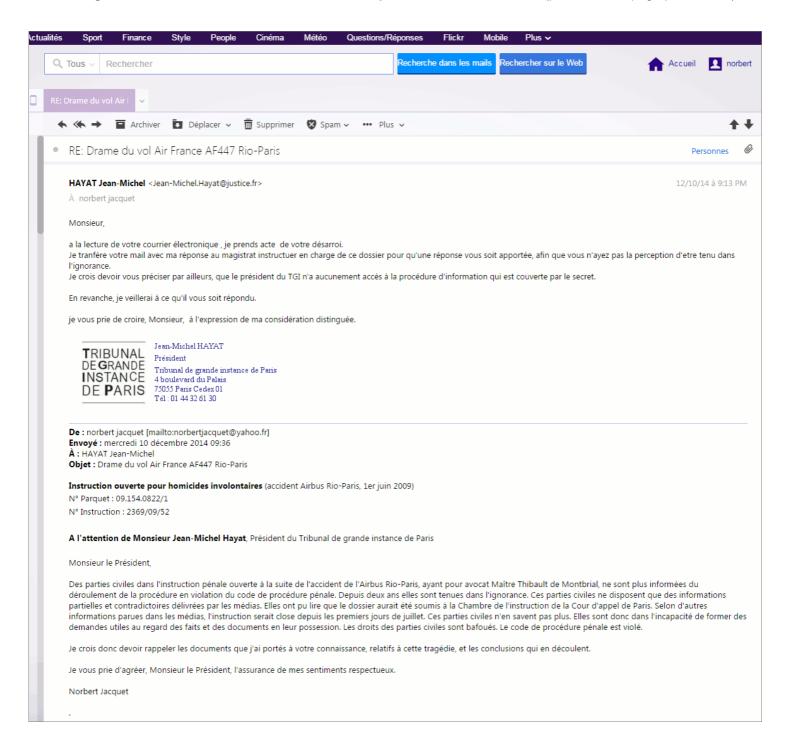
Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé. »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. **Ces engagements sont restés lettre morte à ce jour**.

#### Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris (précisions en page précédente)

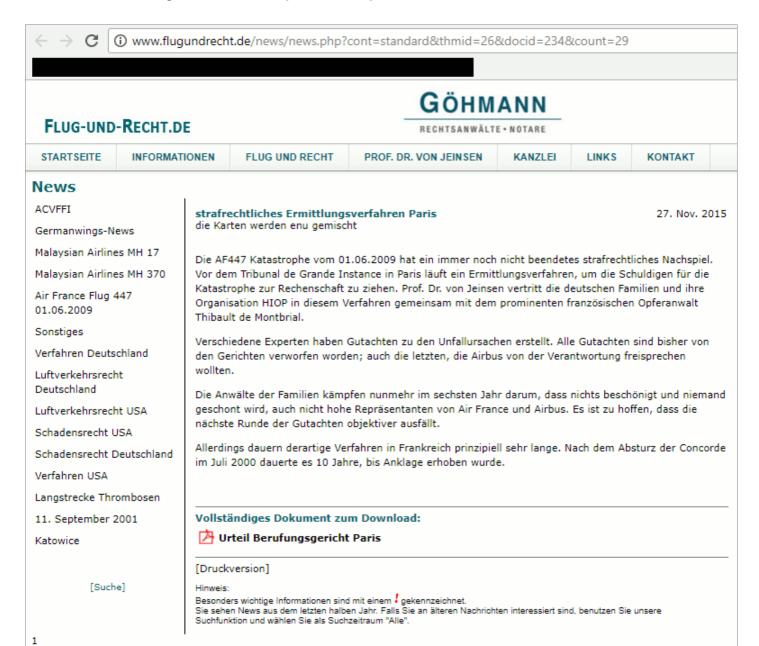


## Le 10 septembre 2017...

Le 10 septembre 2017, recherchant diverses informations sur le Web, j'ai découvert du nouveau.

En page suivante du présent PDF figure une saisie écran d'une page du site Web du cabinet d'avocats où officie Ulrich von Jeinsen avocat allemand de HIOP. On peut y lire (1er paragraphe) : « La catastrophe de l'AF447 du 01.06.2009 [...] von Jeinsen représente les familles allemandes et leur organisation HIOP dans cette procédure, associé à l'éminent avocat français de familles de victimes Thibault de Montbrial »

#### Texte original en allemand qui confirme que Thibault de Montbrial est avocat de HIOP



#### La « disparition de Suzette Hilgert, partie civile et la substitution « HILGERT → HIOP »

J'ai du même coup découvert et récupéré un extrait d'un arrêt du 17 novembre 2015 de la cour d'appel de Paris, Pôle 7, sixième chambre de l'instruction, et j'ai sauvegardé toutes les preuves de ma démarche (ce document était disponible sur le site Web d'Ulrich von Jeinsen, c'est le document PDF en téléchargement en bas de la page Web en image ci-dessus).

Dans cet arrêt, on trouve à trois reprises la mention « ... l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT... » (voir les extraits de l'arrêt en page suivante, le marquage rouge étant de ma main). Suzette Hilgert n'est pas mentionnée. Il apparaît qu'elle est même « remplacée » par HIOP!

Il apparaît ainsi que Madame Hilgert a « disparu » de la procédure. En outre, Jean-Claude Thill, qui lui aussi ignore tout du déroulement de l'enquête depuis 2012 malgré les honoraires payés à l'avocat, et Winfried Schmidt apparaissent maintenant comme s'étant associés à HIOP!

#### Arrêt de la cour d'appel de Paris du 17 novembre 2015

Les extraits figurant ci-dessous sont tirés du PDF disponible sur le Web (16 pages - 1,8 Mo) :

http://franceleaks.com/hollande/document29-arret-ca-paris-20151117.pdf

Extrait des minutes du Secretarial-Graffa de la Cour d'Appel de Paris

DOSSIER N° 2014/03172 jonction avec les procédures 2014/03887, 2014/05939, 2014/05940 et 2015/01619 N° PARQUET : P091540822/1

ARRÊT DU 17 novembre 2015

COUR D'APPEL DE PARIS

PÔLE 7

SIXIÈME CHAMBRE DE L'INSTRUCTION

ARRÊT SUR REQUÊTES EN ANNULATION DE PIÈCES ET APPELS D'ORDONNANCE DE REFUS DE MESURE D'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE

> ARRET (n° 1, 42 pages)

#### Page 34 de l'arrêt (deux extraits)

La société AIR FRANCE, dans sa requête en nullité de l'ordonnance de contreexpertise (D 7670 à D 7672) et dans ses autres écritures, le procureur général dans
ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, le Syndicat des Pilotes d'AIR
France (SPAF), l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT,
dans leur mémoire déposé le 19 octobre 2015, sollicitent l'annulation de
l'ordonnance de contre-expertise et de toutes les pièces subséquentes en faisant
valoir que la motivation développée par les juges pour ne pas notifier leur
ordonnance aux parties ne caractérise pas l'urgence prévue par l'alinéa 3 de l'article
161-1 du code de procédure pénale, certains d'entre-eux relevant, notamment,
qu'un délai d'un an avait été accordé aux experts pour exécuter leur mission; ils
considèrent qu'il y a eu ainsi atteinte aux principes du contradictoire et de l'égalité
des parties.

Dans leurs requêtes en nullité des opérations de contre-expertise, dans leurs mémoires déposés au greffe de la cour et dans ses dernières réquisitions écrites du 21 juillet 2015, la société AIR FRANCE, le SNPL, l'association Entraide et Solidarité AF447, l'association HIOP, Jean-Claude THILL, Winfried SCHMIDTet Mme l'avocat général sollicitent l'annulation du rapport de contre-expertise pour violation des dispositions des articles préliminaire, 162,164 et 166 du code de procédure pénale et 6 de la Convention européenne des droits de l'homme, des principes du contradictoire et de l'égalité des armes, de l'obligation d'indépendance et d'impartialité des experts judiciaires, de l'exigence de transparence des opérations d'expertise; ils font valoir, ensemble ou séparément,

#### Page 35 de l'arrêt

Par mémoire régulièrement déposé au greffe de la cour le 19 octobre 2015, l'association HIOP, Jean-Claude THILL et Winfried SCHMIDT demandent également l'annulation de l'ordonnance de contre-expertise du 17 avril 2013 pour violation des dispositions de l'article 161-1 du code de procédure pénale, les intéressés contestant à leur tour la notion d'urgence retenue par les magistrats instructeurs, ainsi que l'annulation de l'expertise elle-même pour violation des articles préliminaire, 162 et 164 du code de procédure pénale.

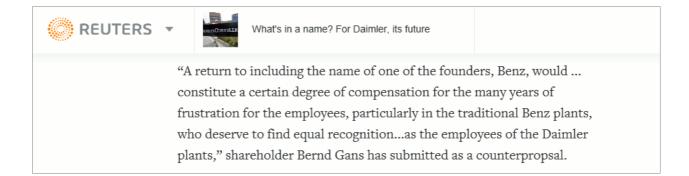
## AIRBUS ET BERND GANS, PRESIDENT DE HIOP

Bernd Gans est président de HIOP.

Le crash de l'AF447 s'est produit le 1<sup>er</sup> juin 2009. A cette époque Bernd Gans était actionnaire de la société allemande Daimler qui détenait 22,5 % d'Airbus. **Bernd Gans était donc actionnaire d'Airbus!** 

Et Bernd Gans n'est pas n'importe qui. Une dépêche Reuters internationale signale une de ses interventions comme actionnaire de Daimler :

https://www.reuters.com/article/daimler-name-idUKNOA42684220071004



Bernd Gans est en outre très actif dans l'aérien, ce dont il fut récompensé en 2014 :



Brian Humphries (G) et Bernd Gans (D)

Il a en effet reçu en 2014 le prix de l'European Business Aviation Association des mains de Brian Humphries, président de cette organisation :

https://nbaa.org/press-releases/two-business-aviation-champions-receive-2014-european-business-aviation-awards/

En haut de la page suivante figure une image issue d'une capture d'écran effectuée le 22 octobre 2017 du même texte (la présentation sur le site de la NBAA a changé).

*.*J....

# Two Business Aviation Champions Receive 2014 European Business Aviation Awards

Gans' career was spent at Daimler-Benz, where he founded, and led for many years, Daimler's flight department. He also founded the German Business Aviation Association (GBAA), and served on the EBAA Board of Governors.

"No thanks can truly express the debt of gratitude we owe Bernd for his huge contribution to business aviation as a whole, and to EBAA in particular," EBAA President Brian Humphries said in presenting Gans with the award. "We would not be the very successful association we have become without his leadership and commitment to EBAA over so many years."

The European Business Aviation Awards have been given since the inception of EBACE in 2001. Past recipients are as follows (titles and affiliations shown were current at time of award presentation):

Patrick Goudou, first executive director for the European Aviation Safety Agency (EASA)
 since its establishment in 2003 until 2013

Il apparaît que la carrière de Bernd Gans, actionnaire de Daimler et donc d'Airbus, s'est déroulée en grande partie chez Daimler où il a créé puis dirigé le département aviation (« *Daimler's flight department* »). Gans a de plus créé la German Business Aviation Association. Et il fut l'un des dirigeants de l'European Business Aviation Association. Cela commence à faire beaucoup.

On constate par la même occasion que Patrick Goudou a lui aussi été distingué par la remise de ce prix en sa qualité de premier directeur, de 2003 à 2013, de l'European Aviation Safety Agency (EASA), l'organisme chargé... de la navigabilité des avions Airbus au moment du crash de l'AF447! Cela fait vraiment beaucoup!

Airbus, Bernd Gans, HIOP, Patrick Goudou et les pontes de l'aviation se tiennent tous par la main. Une belle bande de camarades qui se serrent les coudes. Et il ressort finalement de tout cela que l'association HIOP est tout simplement dans les mains d'Airbus et de ses fidèles soutiens !

#### Thibault de Montbrial démasqué par une évidence : l'accès aux paramètres FDR

Thibault de Montbrial a bien sûr touché des honoraires de HIOP, dont il est l'avocat. Montbrial mange à tous les râteliers. Avocat de parties civiles... il est également payé par Airbus, par l'intermédiaire de HIOP! **Et il** s'arrange pour faire disparaître Suzette Hilgert de la procédure parce que celle-ci demande depuis le mois de mai 2011, avant même d'avoir pris contact avec l'avocat Montbrial, à avoir accès à la pièce à conviction principale, l'enregistrement des paramètres techniques issus du FDR, qui sont en toute illégalité cachés aux parties civiles! Qui peut encore douter de la crapulerie de cet avocat ?

#### Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a écrit aux juges d'instruction Aubertin et Robinson

Jusqu'en novembre 2017 Suzette Hilgert a même ignoré les noms du ou des juge(s) d'instruction chargé(s) du dossier en succession des premiers juges. En novembre 2017 un média a cité Nicolas Aubertin et Emmanuelle Robinson. Le 30 novembre 2017 Suzette Hilgert a donc écrit à ces deux magistrats, par recommandé avec AR pour leur rappeler sa qualité de partie civile et ses demandes. C'est l'objet des pages 11 à 14 du présent PDF (en page 14 figurent également des compléments concernant l'avocat Montbrial et... une très surprenante condamnation à trois mois de prison ferme !).

#### Lettre de Madame Hilgert au juge Nicolas Aubertin du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette 17, Haaptstrooss L-8561 Schwebach

e-mail: suz.hilgert@gmail.com

Schwebach, le 30 novembre 2017

#### Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F – 75001 PARIS

Réf: N° du Parquet: 09.154.0822/1 N° d'instruction: 2369/09/52 Procédure correctionnelle

Objet: Disparition de l'AF 447 Rio - Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILATER SUZOILLO

#### Lettre de Madame Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson du 30 novembre 2017

HILGERT Suzette 17, Haaptstrooss L-8561 Schwebach Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail: suz.hilgert@gmail.com

#### Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris
Palais de Justice
4, Boulevard du Palais
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1 N° d'instruction : 2369/09/52 Procédure correctionnelle

Objet: Disparition de l'AF 447 Rio - Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

./...

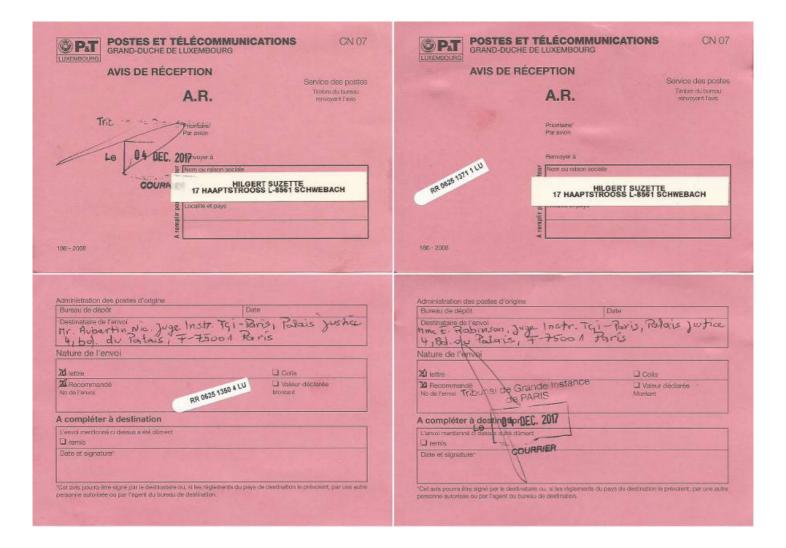
# Récépissés de dépôt des deux lettres

Pat GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG LUXEMBOURG Timbre du bureau d'origine  RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI  PARECOMMANDE BR  AVEC VALEUR DECLAREE	POSTES ET TELECOMMUNICATIONS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG LUXEMBOURG  RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI  RECOMMANDE ARE  AVEC VALEUR DECLAREE
HILGERT SUZETTE  17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH  Destinataire  The Aubectin Nic. Juge Instr. 7(1-7975)  Remboursement  POST Luxembg 850 301117 15:04:27 GUICHET2 7,05 & 89 7,05 & Recommandé RR062513504LU Remboursement: Valeur déclarée: Poids: 0,020 Kg Montant affranch 7,05 & Service spécial :AR	Transfer Suzette   17 Haaptstrooss, L-8561 Schwebach   Destinataire   Tope E. Robinson, Juge loste. TGI - Paris   Polais de Justice   4,81. du Palous   Poids   Poids   Poids   Poids   Poids   Signature de l'agent   Poids   Poids

#### Avis de réception des deux lettres

#### **Nicolas Aubertin**

#### **Emmanuelle Robinson**



# TROIS MOIS DE PRISON FERME!

#### AVEC LA COMPLICITE DE L'AVOCAT THIBAULT DE MONTBRIAL

Où on voit que la malhonnêteté de l'avocat Montbrial est incontestable et où on voit que l'éternel coupable des catastrophes aériennes a, comme d'habitude, déjà été condamné pour le Rio-Paris avec la complicité de Montbrial : trois mois de prison ferme dans un procès dont même le Soviet suprême n'aurait pas voulu tellement il est caricatural. Ce qui concerne cette condamnation est exposé dans les 17 premières pages d'un PDF du 23 avril 2020 (24 pages - 1,13 Mo) :

http://franceleaks.com/hollande/vrai-ou-fake-ouest-france-norbert-jacquet-23-avril-2020.pdf

# LE PROCES AF447 (DU 10 OCTOBRE AU 8 DECEMBRE 2022)

L'association HIOP et son avocat Montbrial sont restés très discrets. Inexistants. En fin de procès, avant les réquisitions du parquet puis les plaidoiries d'Air France et d'Airbus en défense, l'avocat en a rajouté dans le mensonge et la crapulerie. Aucune « *raison d'Etat* », aucun mensonge, aucune falsification :

L'association "a longtemps craint (...) qu'il y ait une forme de raison d'Etat qui vienne mettre un couvercle sur ce dossier", a-t-il affirmé. "Après ces onze ans de procédures, mes clients et moi n'avons pas forcément confiance en la justice française, mais après ces deux mois d'audience, nous avons complètement confiance en vous trois", a-t-il lancé aux juges.

#### AFP (Nice -Matin), jeudi 1er décembre 2022 (extrait)

Article Nice-Matin (AFP) : <a href="https://www.nicematin.com/justice/proces-du-crash-du-rio-paris-debut-des-plaidoiries-des-parties-civiles-811765">https://www.nicematin.com/justice/proces-du-crash-du-rio-paris-debut-des-plaidoiries-des-parties-civiles-811765</a>

Le 7 décembre 2022 et les jours suivants, des médias français et étrangers ont rapporté la colère immense des parties civiles, scandalisées par les réquisitions du parquet qui, finalement, met hors de cause Airbus et Air France :

# Procès du Rio-Paris : les familles de victimes claquent la porte après les premières réquisitions du parquet

Le parquet a débuté mercredi son réquisitoire au procès du crash du Rio-Paris en écartant certaines « fautes » d'Airbus et d'Air France, provoquant la colère des parties civiles. Des membres de l'association Entraide et Solidarité AF447, qui représente les familles des victimes, ont alors ostensiblement quitté la salle, avant une

#### La Tribune, 7 décembre 2022

Une exception à la dénonciation du scandale : HIOP et son avocat sont restés silencieux, le site Web de l'association n'ayant même fait aucune mention de l'existence du procès et encore moins des réquisitions du parquet (ce site est en sommeil depuis des années).

Le doute sur l'avocat Montbrial n'est plus permis. Cet avocat est parfaitement informé de ce que je dénonce. Des lettres et des courriels de sa part le démontrent sans contestation possible. Je dispose de nombreux courriels de sa part qui ne laissent aucune place au doute sur sa félonie. Je dispose de courriels de cet avocat, envoyés à divers destinataires, y compris moi-même, dans lesquels il me félicite pour mes analyses tout en invoquant de mauvais prétextes pour m'écarter du dossier et ne pas prendre en compte ces analyses. Il est même allé, comme on le constate au vu des documents figurant dans le présent PDF, jusqu'à escroquer les premières parties civiles qui avaient fait appel à lui et qui n'ont de ce fait pas pu faire valoir leurs droits. Il a agi pour que soient organisés des faux débats qui ont masqué l'essentiel.

La suite. Une page du site jacno.com est complétée à chaque nouvel événement significatif :

http://jacno.com/insu.htm

Page 16

# DES PRECISIONS SUR LES MOYENS DE CORRUPTION

Des changements semblent être timidement intervenus depuis quelques années mais il n'est pas inutile de rappeler les méthodes de corruption qui ont cours habituellement dans l'aérien :

Dans l'aérien la corruption générale constitue la principale méthode de gestion, en premier lieu pour ce qui concerne les accidents et les incidents graves. Les conséquences en sont dramatiques : les morts inutiles s'accumulent par centaines. La corruption dans l'aérien c'est, entre autres :

- emplois **fictifs**, notamment à Air France, de femmes et d'hommes politiques et/ou de membres de leur famille et/ou de leurs collaborateurs et de divers « consultants » et autres « conseils »,
- embauches directes par Airbus, Air France et par d'autres sociétés intimement liées aux deux précitées, de fonctionnaires ayant en charge la gestion d'accidents aériens,
- distribution à grande échelle de billets d'avion gratuits, y compris à des magistrats à l'occasion,
- subventions par l'Etat à des organisations dont les dirigeants, magistrats et avocats, participent directement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- distribution de médailles de la Légion d'honneur, en guise de remerciement, à ceux qui participent directement ou indirectement aux falsifications dans les enquêtes sur les accidents aériens et aux actes pénalement répréhensibles visant à faire taire toute contestation,
- multiplication de passe-droits et d'actions de favoritisme, au sein des institutions et hors de celles-ci (médias audiovisuels, « presse écrite », édition...), en faveur de quiconque est susceptible de rendre service dans le cadre des enquêtes falsifiées sur les accidents aériens,
- accessoirement, pressions sur les médias au moyen des budgets publicitaires.

## L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION

La corruption, c'est bien plus qu'une infraction pénale. En droit, elle correspond à un abus de pouvoir qui se matérialise par la remise d'un avantage indu, un paiement, un cadeau, une récompense. Mais dans tous les cas la corruption est ce qui fausse les règles du jeu démocratique, économique, au préjudice des citoyens ou des consommateurs.

La corruption est donc bien plus qu'un délit, c'est une menace contre la démocratie. C'est pourquoi elle doit être combattue sous toutes ses formes.

Extrait du discours de Hollande à l'inauguration de l'Agence française anticorruption le 23 mars 2017

L'Agence française anticorruption (AFA) est informée depuis février 2020 de ce que je dénonce (et tout est sur le Web!). Elle m'a répondu après avoir ouvert un dossier « 2020-038-Signalement Airbus ». Des informations concernant ce qui est transmis à l'AFA sont présentées sur le Web, **avec actualisation**:

http://jacno.com/xafa/index.php

# LE FAUX, SPECIALITE AERONAUTIQUE ET JUDICIAIRE FRANCAISE

Pages 17 et 18 du présent PDF : ces vraies fausses licences de pilote de ligne ne rappellent-elles pas le vrai faux passeport d'Yves Chalier dans l'affaire Carrefour du développement ?

« Minute » du 21 février 1996 (article publié en Une)

# Le Scandale de l'Airbus D'Habsheim

Un nouveau mystère!



ichel Asseline, aux commandes le 26 juin 1988 de l'Airbus

A 320 qui s'écrasait à Habsheim, faisant trois morts, aurait-il été victime de la part des autorités d'une tentative de corruption, pour assumer seul toutes les responsabilités et blanchir l'avion? Une vraie fausse licence semble le prouver!

Rappel des faits : trois mois après l'accident, ziors que l'enquête judicaire débute, la commission de discipline de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) retire à Michel Asseline sa licence pour une durée de huit ans, sanction confirmée le 29 septembre 1988 par le ministre des Transports Michel Delebarre. Asseline doit donc remettre sa licence aux autorités. Par la force des choses, il en est dispensé : sa licence a en effet brûlé dans l'accident... ce qui est confirmé dans un courrier adressé par Claude Frantzen. membre de la DGAC, à la Federal Aviation Adminisaméricaine, s'interrogeant sur la situation juridique de l'intéressé : « La licence de monsieur Asseline ayant brûlé dans l'occident, de ce fait il n'était de toute façon plus en possession de celle-ci. »

DUPLICATA 1. 25 lugi 1912

MONISTER DES TRANSPORTS

DESCRICH GOMERAN DE L'ONARION COME

LICENCE

DE

PILOTE

DE

LIGNE 70

ANGUNE TRANSPORT PROT L'EDNOS

Or c'est faux, Asseline était en possession d'un duplicata de cette licence, avec tous les tampons nécessaires, datée du 25 mai 1988, un mois avant l'accident, donc antidatée! A quoi pouvait lui servir ce morceau de papier officiel? A se recaser plus facilement à l'étranger...

Pas claire, l'aviation civile!

Est-ce la DGAC qui se serait prêtée à ce jeu ou Asseline qui serait un faussaire? Joint au téléphone, ce dernier nous a donné sa version des faits: « C'est un hout fonctionnaire de l'aviation civile

La vraie fausse licence de Michel Asseline qui lui fut remise par un haut fonctionnaire de l'Aviation civile quelques Jours après sa suspension.



française qui, en octobre 1988, m'a remis cette vroie fausse licence. Ça reflétait apparemment la volonté du gouvernement français de me faciliter la tâche dans un éventuel reclassement à l'étranger.

Mais c'était sans doute un piège pour me foire accuser de faux et d'usage de faux. Je ne me suis jamais servi de ce duplicata...»

La balle est désormais dans le camp de la DGAC.

Quand Maurice PAPON utilise le passeport d'un ami, GUIGOU intervient publiquement. Pour de fausses licences de pilote de ligne... aucune réponse.

Quand un passager trisomique ou obèse a un problème d'embarquement, GAYSSOT intervient publiquement (en plein mois d'août, depuis Béziers où il est en vacances). Pour de fausses licences de pilote de ligne... silence.

(J'attends toujours une réponse du gouvernement sur ces faux.)

# SCANDALE DE L'AIRBUS D'HABSHEIM (SUITE)

# Une seconde vraie fausse licence !

inute » révélait la semaine dernière que le commandant de bord Michel Asseline (suspendu le 29 septembre 1988 pour une durée de huit ans par le ministre des Transports Michel Delebarre suite à la catastrophe de Habsheim) avait bénéficié, à l'insu ou avec la complicité de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile), d'un vrai faux duplicata de sa licence, antidaté du 25 mai 1988, pour lui permettre de se recaser à l'étranger... Or il existe un second vrai faux duplicata, également antidaté du 25 mai 1988!

Pourquoi cette multiplication de duplicatas? Tout simplement parce que les faussaires semblent s'être emmêlé les pinceaux. L'é faux que nous publions aujourd'hui porte en effet la signature de Bernard Palayret... Or c'est ce même Bernard Palayret

licences pour le prix d'une i Le duplicata signé par Bernard PASSELINE

Record Mil. Distant Seline

Qui, le 29 septembre 1988, avait signifié sa mise à pied

qui, le 29 septembre 1988, avait signifié sa mise à pied à Michel Assellne. Que le nom de la même personne apparaisse à la fois sur la lettre de sanction et sur la vraie fausse licence était vraiment trop gros...

D'où la nécessité d'un

second faux, c'est ce qu'explique Michel Asseline : « Trouvant sans doute la signature du haut fonctionnaire [Palayret, NDLR] trop voyante, car cette même signature était déjà apposée au bas du document me communiquant la décision du ministre de suspendre mes licences professionnelles, un fonctionnaire, que j'appellerai M. X, me demandait par téléphone de détruire la première vraie fausse licence et m'en remettait une nouvelle, toujours duplicata daté du 25 mai 1988, mais avec une autre signature et une autre photographie. »

Sur ordre de qui ? « Il est invraisemblable que M. X ait risqué la cour d'assises pour complicité d'établissement de faux en écriture publique. Il était certainement couvert à l'échelon supérieur et pour moi cette "faveur" sentait très mauvais. Je décidais donc de ne pas détruire la première et me retrouvais en possession de deux vraies fausses licences, dont je ne me suis jamais servi, ne désirant pas être accusé de faux en écritures publiques, ce qui était peut-être d'ailleurs le but final des personnages ayant couvert M. X! »

Et, depuis huit ans, Michel Asseline attend qu'on lui restitue sa vraie licence. Le nouveau ministère des Transports de Bernard Pons, à qui il a demandé à bénéficier de l'amnistie présidentielle, lui a répondu qu'il n'en était pas question tant que l'affaire du crash de Habsheim n'aurait pas été jugée par la justice. Ce qui, bien que l'accident remonte au 26 juin 1988, ne semble pas être pour desemble pas être pour desemble... Il y a des affaires que l'Etat a intérêt à étouffer.

O.F

Au moment de la parution de ces articles l'instruction pénale sur le crash de Habsheim n'était pas close. En effet, l'avis de fin d'information a été notifié aux parties par le juge François Guichard en **mars** 1996. L'ordonnance de clôture avec renvoi devant le tribunal correctionnel a été prise par ce même juge en **juin** 1996.

J'ai envoyé ces articles dès leur parution, l'un puis l'autre, avec quelques commentaires, au juge Guichard et à René Pech, procureur de Colmar chargé du dossier au parquet. Ces magistrats ont regardé au plafond et fait semblant de ne rien voir. J'ai par la suite continué à diffuser ces articles. Sans effet.

Après les législatives anticipées de 1997 suivies de la nomination de Lionel Jospin comme Premier ministre, j'ai envoyé ces articles avec quelques commentaires à Matignon et dans les ministères intéressés (Justice avec Guigou et Transports avec Gayssot). On m'a jeté en prison à la suite d'une dénonciation mensongère émanant du juge Guichard, de la bâtonnière de Paris Dominique de la Garanderie et d'Airbus : six mois de détention provisoire (quatre mois maximum prévus par le code de procédure pénale, plus deux mois supplémentaires exceptionnels) sans aucun acte d'instruction. Dans le seul but de me détruire.

Comme ce ne fut pas suffisant, le juge Valat m'a ensuite envoyé directement de la prison en unité psychiatrique pour malades difficiles où les conditions de vie répondent à la définition de la torture. En raison d'une grève des infirmiers j'ai été transféré à Sarreguemines où les médecins ont compris que tout cela ne tenait pas debout et m'ont fait sortir le plus rapidement possible (deux mois). Des précisions sur le comportement crapuleux du juge Valat figurent dans un PDF (11 pages - 387 Ko) :

http://franceleaks.com/hollande/jean-paul-valat-et-les-fausses-licendes-de-pilote-norbert-jacquet-4-mai-2017.pdf

# **AERIEN: OMERTA ET FALSIFICATIONS**



A gauche : Dugny, cité l'Equiller le long du mur d'enceinte de l'aéroport du Bourget - A droite : entrée de l'aéroport, porte K



Le Bourget :

DC-3 F-BFGV du SGACC

devant le hangar du SGACC

(début des années soixante)

L'aviation, je suis tombé dans la marmite à ma naissance en 1950. A Dugny, enclavé entre les pistes du Bourget, où j'ai passé toute mon enfance (dans les immeubles en briques rouges le long de la piste Nord-Sud, à l'extrémité sud), à quelques centaines de mètres du hangar du Secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, devenu la Direction générale de l'aviation civile, où travaillait mon père. La suite est à lire dans un PDF qui donne les précisions utiles sur ma connaissance des milieux de l'aéronautique depuis les années cinquante (PDF - 8 pages - 818 Ko) :

http://franceleaks.com/hollande/aerien-omerta-et-falsifications-norbert-jacquet-15-mars-2019.pdf

On peut ajouter que mon père a été breveté mécanicien avion (militaire) sur Breguet 14 en 1934 (l'avion avait été retiré du service peu avant mais il était encore utilisé pour la formation).

Page 20

# ANNEES QUATRE-VINGT : LE COMMENCEMENT DE MES « ENNUIS »

En marge de l'affaire du crash de l'Airbus A 320

Un pilote d'Air France porte plainte pour subornation de témoin

laine de membres. En 1985 déjà, Norbert Jacquet avait mis en cause, par écrit, la formation des pilotes à Air France ainsi que certains fonctionnements de l'aviation civile en évoquant la possibilité d'accidents.

Après le crash de l'Airbus à Habs-

Quotidien l'Alsace du 16 novembre 1988 (extrait) : « En 1985 déjà,... »

# UN PEU PLUS DANS LES MEDIAS A CETTE EPOQUE

On trouve des articles de presse et des liens vers des émissions de télévision (jusqu'en 1992) dans un PDF qui date un peu (20 pages - 1,51 Ko) :

http://franceleaks.com/hollande/greve-pour-me-soutenir-norbert-jacquet-27-avril-2017.pdf

## **ET MAINTENANT**

Je me contente de révéler des faits de corruption aux conséquences meurtrières dans les enquêtes sur les accidents aériens (des morts inutiles par centaines). Mais depuis les années quatre-vingt la justice française dévoyée, maîtresse d'œuvre des opérations de falsification que je dénonce, s'acharne maladivement contre moi en usant des pires méthodes. Elle est activement aidée par la Cour européenne des droits de l'homme et l'AFP. Les médias français dans leur ensemble ont rapidement accepté de faire silence dès le début des années quatre-vingt-dix, ne publiant ensuite que quelques articles « soviétiques », puants. Plus personne en France n'ose maintenant s'opposer sérieusement à ces méthodes, ceux qui se risquent à quelques velléités étant réduits au silence par des discrètes menaces d'être « norberisés ».

Depuis cette époque je n'ai jamais dévié, me contentant d'empocher au fil des ans les faits qui m'ont donné raison. Et je peux aujourd'hui me prévaloir d'un sans-faute hors du commun en matière de sécurité aérienne. L'histoire mondiale de l'aéronautique civile et militaire m'a donné raison sur toute la ligne, au millimètre près.

**Nota bene**: ceux qui sont impliqués depuis des décennies dans les faits de corruption que je dénonce sont issus principalement d'associations de défense des droits de l'homme (LDH, LICRA...) et d'organismes habituellement associés à ces gens-là, entre autres au sein de l'appareil judiciaire, notamment le Syndicat de la magistrature qui s'est rendu tristement célèbre avec son « mur des cons ».

\* \* \*